

*Organisation du gouvernement—Loi*

**M. l'Orateur adjoint:** J'accepte l'explication, mais il ne s'agit pas vraiment d'une question de privilège.

**M. Faour:** Monsieur l'Orateur, il me semblait que comme le député et moi-même sommes les premiers porte-parole de notre parti respectif, nos observations devaient être assez générales. J'avais cru comprendre que les observations du député devaient porter sur les propositions et les idées de son parti sur la façon dont ce bill devrait être rédigé. Mes propres observations étaient faites en ce sens.

Je disais qu'en ce qui concerne l'expansion de l'industrie de la pêche, si le parti conservateur prend le pouvoir après les prochaines élections, vu ses idées réactionnaires dans ce domaine, nous reviendrons peut-être à l'époque des pêcheurs commandants. Ceux qui connaissent l'histoire de Terre-Neuve sauront que c'était l'un des arrangements les plus répressifs de notre histoire. Il a disparu à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

J'ai l'intention de parler des parties I et II du bill. La partie I établit un ministère distinct des pêches et des océans. La partie II établit un conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans. Comme je l'ai dit plutôt, d'autres membres de mon parti parleront d'autres articles du bill.

Notre parti appuie l'établissement d'un ministère distinct des pêches et des océans. On l'a déjà dit, cette décision reflète la promesse électorale faite par le gouvernement en 1974 en vue d'établir un ministère distinct pour les pêches. Il est intéressant de noter que le gouvernement a décidé de tenir cette promesse juste avant les prochaines élections. C'est dire qu'il a reconnu bien tard l'importance qu'il faut accorder aux pêches et le rôle que joue l'industrie de la pêche dans le développement économique du Canada.

A Terre-Neuve il y a environ 27,000 pêcheurs. L'industrie du traitement des produits de la pêche à Terre-Neuve représente quelque 8,000 années-hommes de travail. Un autre fait qui montre bien l'importance de cette industrie à Terre-Neuve c'est qu'environ 430,000 tonnes de poissons valant 106 millions de dollars ont été pêchées en 1978. Il y a environ 66,000 pêcheurs à l'échelle nationale. Dans tout le Canada, on a pêché un million et quart de tonnes de poissons l'année dernière, ce qui représente près de un demi milliard de dollars. On reconnaît ainsi jusqu'à quel point l'industrie de la pêche est importante pour le Canada. En créant un ministère séparé, le gouvernement n'admet pas seulement ce fait par des paroles mais aussi par des gestes.

Le nouveau ministère doit s'occuper du développement de nos pêches. A cette fin, il dispose d'un instrument puissant non seulement pour réorganiser l'industrie de la pêche, mais également pour structurer les collectivités qui vivent de cette industrie. Nous croyons que le ministère doit viser à trois objectifs fondamentaux. D'abord, assurer notre propre contrôle de l'industrie. En second lieu, faire en sorte que les localités côtières de la côte est bénéficient au maximum. Troisièmement, il faut que la gestion des stocks et la délivrance des permis tiennent compte des exigences et des problèmes sociaux des collectivités où sont situées les entreprises.

Je commencerai par traiter d'abord de l'investissement étranger dans l'industrie de la pêche. Ce problème a pris beaucoup d'ampleur sur la côte ouest où, à l'heure actuelle, plus de 10 p. 100 des avoirs de l'industrie sont aux mains d'étrangers. Essentiellement, des intérêts japonais. Ce n'est pas le fait que 10 p. 100 soit contrôlé par des étrangers qui est

inquiétant, c'est que ce 10 p. 100 ait été acquis très rapidement.

Cette situation s'explique par l'absence de planification sur la côte ouest. Tout comme celle de la côte est, l'industrie de la pêche de la côte ouest devrait faire partie intégrante d'une stratégie ou d'un plan industriel visant l'exploitation de nos ressources. Notre chef l'a rappelé la semaine dernière alors qu'il était de passage sur la côte ouest. Il a souligné comment l'investissement étranger s'est implanté par suite de l'absence d'une stratégie industrielle.

Cet afflux de capitaux japonais, avec le contrôle de ce secteur d'activité qui en est résulté, tient à ce que les capitaux manquaient à l'échelle locale. Les banques et les organismes de prêts canadiens se sont fait tirer l'oreille pendant des années pour accorder des prêts aux conserveries, aux poissonneries et aux pêcheurs. Nous sommes d'avis que le gouvernement devrait s'assurer, dans le cadre d'une stratégie industrielle d'ensemble, que les pêcheries et les pêcheurs pourront se procurer les capitaux nécessaires sans être obligés de s'adresser à l'étranger pour développer leur industrie.

Sur la côte est, le gouvernement s'est montré un peu plus astucieux dans ce domaine. Dans un cas au moins, il s'est servi de son pouvoir en matière d'octroi de permis pour veiller à ce que les précieuses ressources de la pêche ne tombent pas dans des mains étrangères. Je pense plus spécialement à la mainmise de l'usine de traitement Ocean Harvesters, à Harbour Grace, dans l'île de Terre-Neuve, par le groupe Nord Sea de l'Allemagne de l'Ouest. J'applaudis ici le gouvernement de sa manœuvre et j'espère qu'il poursuivra dans ce sillage.

En ce qui concerne les pêches, les tories sembleraient disposés à nous trouver des investissements à n'importe quel prix. Ils ont certainement exercé des pressions sur le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Terre-Neuve pour obtenir ce genre d'investissement. Ils ont appuyé la mainmise de la société ouest allemande comme ils appuient en général ce genre d'intrusion étrangère dans les ressources canadiennes, ce qui à long terme, ne nous ferait que du tort. C'est l'approche du gouvernement qui me semble la bonne ici et j'espère que le nouveau ministère poursuivra dans cette voie. Je suis sûr que le ministre actuel s'en assurera.

L'évolution de la mise en valeur de ce secteur d'activité est également inquiétante. Dans les années 60, les projets de développement de la pêche demandaient de grosses mises de capitaux. On lançait des plans et on projetait de fréter de gros chalutiers congélateurs pour l'exploitation des Grands Bancs et des ressources de la côte est. C'était bien entendu avant la délimitation de la zone de pêche de 200 milles. Les pays étrangers déployaient de grosses flottes sur nos côtes, à grands frais, et en tiraient des bénéfices considérables.

Le développement de la pêche doit être étudié en parallèle avec le développement social. La pêche au large et la pêche hauturière, qui constituent un mode de pêche nécessitant de gros capitaux, et que l'on recommande depuis dix ans et même plus, exigent un développement centralisé. Elles entraînent la création de grosses villes et de grands centres à partir desquels les pêcheries peuvent opérer et trouver les services nécessaires. L'attraction que constituent ces centres contribue à accélérer la détérioration des petites agglomérations rurales côtières, spécialement sur la côte est.